

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 26 (1912)
Heft: 4

Artikel: Armoiries communales suisses [suite]
Autor: Deonna, Henry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armoiries communales suisses.

(Suite).

Commune des Eaux-Vives. *Ct. de Genève.* Depuis quelques années les communes genevoises adoptent des armoiries propres et abandonnent l'emploi des armes de l'Etat, ce qui est plus logique et plus individuel.

Les Communes du Canton de Genève proviennent les unes des anciennes terres du Chapitre, les autres («communes réunies») datent de la Restauration.

Les Eaux-Vives, une des deux communes urbaines de Genève, avec Plainpalais, tire son nom des sources abondantes qui y étaient connues de toute antiquité. Elle faisait jadis partie du Faubourg du Temple (aussi nommé à cause d'un temple de St-Jean de Rhodes) qui comprenait le territoire entre le couvent de Rive, le lieu dit «Heurtebise» ou Jargonant, et le Pré l'Evêque. Ce dernier, pièce de terre épiscopale, figure dans les comptes du Vidomne dès 1325. Les Eaux-Vives possédaient aussi un lieu de tir pour le «Noble exercice de l'Arc» connu dès 1444.



Fig. 80
Armoiries de la commune des
Eaux-Vives.

C'est en s'inspirant de ces souvenirs locaux que M. A. St. van Muyden, dessinateur, a composé les armes de cette Commune; elles étaient

ainsi définies dans la délibération du Conseil Municipal adoptant définitivement le projet présenté, en date du 22 novembre 1904: «Ecu coupé, le chef de pourpre «chargé d'une barque à voiles d'argent, au naturel, voguant sur un lac fascé et «ondé d'argent et de pourpre (violet). La pointe: partie de gueules (rouge) à la «clef d'or en pal et d'argent à l'arc et à la flèche au naturel, posés en sautoir. «Cimier de Genève (soleil). Feuillage: deux branches de houx liées. Devise: «Aquae Vivae felicitas.»

Le Conseil d'Etat ayant désiré voir la devise libellée: «Aquis vivis felicitas», qui lui a paru être une traduction latine préférable au texte adopté, le Conseil Municipal se rangea à cet avis.

Par arrêté du 31 janvier 1905 le Conseil d'Etat approuva la décision municipale du 22 novembre 1904. Au point de vue héraldique la définition des armes laisse à désirer; elles se liraient comme suit: «Coupé, au 1^{er} de pourpre «à la barque latine au naturel, vue de fasce, armée de deux voiles en sautoir, «soutenue de trois fascés ondées d'argent; au 2^e, parti: de gueules à la clef «d'or en pal, le panneton tourné à senestre, et d'argent à l'arc posé en bande «traversé d'une flèche, au naturel. *Cimier*: un soleil d'or avec les lettres I. H. S. «au centre. L'écu soutenu de deux branches de houx liées d'un ruban. *Devise*: «Aquis vivis felicitas».

La couleur du ruban de la devise et de celui qui lie les feuillages, n'a pas été fixée: on la trouve tantôt bleue (comme pour l'Etat de Genève), tantôt violette, couleur des Eaux-Vives.

Les pièces de l'écu eaux-vivien rappellent: le lac, qui borde une grande partie du territoire communal (la barque latine); son origine épiscopale, comme terre du Chapitre (la clef), et enfin l'exercice de l'Arc. Les branches de houx signifieraient qu'il s'agit d'une ancienne commune de la République, le houx étant le signe de ralliement adopté entre les communes et les Confédérés. Quant à la devise elle est la traduction latine du refrain d'une vieille chanson locale: «Dans les Eaux-Vives est le bonheur.»

La population de cette Commune est d'après le recensement cantonal de 1911, de 18 422 habitants.

Henry Deonna.

Miscellanea.

Les armes de la famille Viret. Dans une intéressante dissertation sur les armoiries parlantes (Arch. hérald. 1910, p. 45) M. Jean Grellet prouve par de nombreux exemples que, bien souvent, pour déterminer exactement une figure, pour trouver la relation entre cette figure et le nom de celui qui la porte en son écu, il est indispensable de connaître tel provincialisme, tel vocable maintenant hors d'usage. Une preuve de plus à l'appui de cette assertion est celle que fournissent les armes des Viret.

Les Archives héraldiques ont publié deux articles sur les cachets du réformateur de ce nom. Dans le premier, M. D. reproduit (Arch. hérald. 1910, fig. 116 et 117) un cachet armorié qui présente en chef une sorte de soleil dont tous les rais seraient flamboyants; c'est, croyons-nous, d'après ce cachet qu'ont été dessinées les armes des Viret dans l'Armorial vaudois de Mandrot (édit. 1880). L'auteur du second (Arch. hérald. 1911, p. 84), M. Henry Déonna, étudie deux cachets. L'un (fig. 64 et 65), de caractère héraldique, porte au premier du coupé «une quintefeuille», l'autre (fig. 66) «une figure incompréhensible, c'est peut-être une fleur à six pétales? peut-être une roue?»

Cette dernière hypothèse est presque une solution. Nous croyons en effet pouvoir affirmer que l'empreinte représente un petit moulin à vent, ce jouet d'enfant que Rabelais appelle *violet* et que l'on nomme dans le Canton de Vaud *veret* ou *viret* (Glossaire du patois de la Suisse romande de Bridel, M. D. R., XXI). Le soleil flamboyant et la quintefeuille ne seraient que des déformations de cet objet.

André Kohler.

Changement des couleurs des huissiers genevois. M. Paul E. Martin, archiviste d'Etat de Genève, nous communique le texte ci-dessous relatif au changement de couleurs des manteaux des huissiers de Genève.

Dès la 1^{re} moitié du XVI^e siècle les guets ou huissiers de la ville portaient une livrée *gris et noir*, mais au milieu du XVII^e siècle on adopta les couleurs